



**Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Martinique**

Maison des Collectivités Territoriales

**Service Insertion Maintien dans l'Emploi
Handicap et Reclassement**

ZAC Étang Z'Abricots - BP 1169
97249 Fort-de-France Cédex

VOS CONTACTS :

Standard CDG Martinique : 0596.70.08.86
Fax : 0596.70.66.85
Mail : handicap@cdg-martinique.fr

Karine RICHARDSON (*Responsable de service,
Référent Handicap*)

Maguy ALEXANDRE-JEANNOT (*Assistante Sociale*)

Corinne ORMILE (*Correspondant Handicap*)



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE**

**INSERTION
MAINTIEN DANS L'EMPLOI
HANDICAP
ET RECLASSEMENT**

Agent

L'apparition d'un handicap peut être mal vécue, lorsque :

- il diminue les capacités professionnelles,
- les conditions de travail ne sont plus adaptées à cette nouvelle situation.

Votre Collectivité pourra être accompagnée par le Centre de Gestion pour organiser votre maintien dans l'emploi ou votre reclassement.





1) Qu'est-ce-que le handicap ?

La loi du 11 Février 2005 donne une définition précise du handicap :
«*toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant.*»



2) Comment identifier ou signaler votre handicap ?

- Si votre situation de handicap est déjà reconnue médicalement et administrativement, vous pouvez la signaler au Médecin de Prévention ou au Service des Ressources Humaines de votre Collectivité, afin d'étudier votre situation sur votre poste de travail ;
- Si vous souhaitez identifier votre handicap et obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, adressez-vous à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H. *) ou contactez la Service Insertion Maintien dans l'Emploi Handicap et Reclassement du Centre de Gestion.

* M.D.P.H.

Lotissement Dillon Stade
1, rue Georges Eucharis
Espace Pythagore
97200 FORT DE FRANCE

Tél : 0596.70.09.95
Fax : 0596.74.01.06



3) Quel impact sur votre parcours professionnel ?

Pour vous permettre de mieux vivre cette situation professionnelle, l'équipe du CDG analysera votre situation au travail et proposera à votre Collectivité des solutions afin d'améliorer vos conditions de travail.

Vous pourrez ainsi conserver le même poste ou équivalent à condition qu'il fasse l'objet d'aménagements préconisés par l'équipe du CDG :

- le maintien à votre poste de travail,
- bénéficier d'un reclassement sur un poste différent compatible avec vos capacités. Vous pourrez bénéficier d'aides pour votre reconversion dans le cadre du F.I.P.H.F.P. (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).